



Soirée des enseignants – 25 juin 2024

Décision n°2024-132

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, la volonté de la Municipalité d'organiser une soirée de remerciement le mardi 25 juin 2024 à la Piscine d'en Face à destination du corps enseignants.

CONSIDERANT, la proposition de SAS ZPND AGENCY, domicilié 14 rue Léo Lagrange 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois et représenté par M. Jérémy MEZIANE, Directeur Général.

DECIDE

D'AUTORISER le règlement de ladite prestation d'un montant total de :

- 1700 euros net (Mille sept cents euros),

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
20/06/2024

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte Geneviève des Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération